

DEC202010DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Alves Magalhaes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5095 intitulée « Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) »**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) dont le directeur est M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux ;

**Vu** la décision DEC201381INSB du 7 septembre 2020 portant nomination de Mme Isabelle Sagot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5095 intitulée « Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) » ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Catherine Alves Magalhaes, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Alves Magalhaes, délégation est donnée à Mme Isabelle Nicolas, ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision. et Mme Isabelle Sagot, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Alves Magalhaes et de Mme Isabelle Nicolas, délégation est donnée à Mme Isabelle Sagot, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 septembre 2020

Le directeur d'unité  
Bertrand Daignan Fornier de Lachaux

